

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19 : la stratégie de vaccination dans l'Aube

le 15 janvier 2021

Le premier objectif de la vaccination, est de faire baisser le nombre des formes graves de COVID et donc de réduire massivement la mortalité due au virus. La vaccination progressive contre la Covid-19 doit permettre de protéger les Français et le système de santé.

Elle est la priorité numéro 1 de l'action du Gouvernement et donc des services de l'État, pour pouvoir sortir de la crise.

La campagne de vaccination dans l'Aube a débuté le 7 janvier, avec l'ouverture du centre de vaccination adossé au Centre Hospitalier de Troyes, et l'injection des premières doses de vaccin aux professionnels de santé de plus de 50 ans ou à risque, et aux résidents de trois EHPAD (EHPAD de Nazareth à Pont Sainte Marie, EHPAD Louis Pasteur à Romilly et l'EHPAD du GHAM Julien Monnard à Romilly sur Seine).

Le public concerné par la vaccination :

→ En application des consignes gouvernementales, la phase 2 de la stratégie vaccinale, qui ne devait démarrer qu'en février, a été avancée, ouvrant, dès le lundi 4 janvier, la vaccination à l'ensemble des personnes volontaires ou porteuses de facteurs de risques, appartenant aux catégories suivantes :

- Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), y compris les professionnels libéraux
- les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- les sapeurs-pompiers

Lorsqu'ils ont plus de 50 ans et / ou des comorbidités : l'obésité (IMC>30), la BPCO et l'insuffisance respiratoire, l'hypertension artérielle compliquée, l'insuffisance cardiaque, le diabète (de type 1 et de type 2), l'insuffisance rénale chronique, les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans, le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques, la trisomie 21.

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Dans l'Aube, les résidents des EHPAD et autres établissements sont vaccinés directement sur place (tous les EHPAD auront été livrés au plus tard le 19 janvier). Quant aux professionnels de santé, aux aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent des comorbidités, leur vaccination est assurée dans les centres aubois (voir ci-après). Par ailleurs, les sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, sont pris en charge par le SDIS de l'Aube.

➔ A compter du 18 janvier 2021, débutera la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans et des personnes patients vulnérables à très haut risque, tels que définis par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale. Il s'agit des patients :

- atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- transplantés d'organes solides ;
- transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste spécifique établie par le COS et les filières de santé maladies rares) ;
- atteints de trisomie 21.

Compte-tenu de la nécessité de s'assurer du respect des critères médicaux, ces patients devront avoir une prescription médicale de leur médecin traitant pour bénéficier de la vaccination sans critère d'âge.

L'arrivée des vaccins :

L'Aube a été destinataire d'une première livraison de vaccins Pfizer/BioNTech le 5 janvier 2021 à hauteur de 4 875 doses, puis d'une deuxième le 12 janvier 2021, de 2 925 doses. Une livraison hebdomadaire est prévue.

Les centres de vaccinations :

A partir du 18 janvier, 6 centres de vaccinations seront ouverts dans l'Aube :

- au Centre Hospitalier de Troyes et au Centre Hospitalier de Romilly – GHAM, pour les professionnels de santé et les personnels des établissements de santé publics et privés, les aides à domicile ;
- sur le site de l'ancien LIDL à Troyes ;
- à la salle des fêtes COSEC de Romilly-sur-Seine ;
- à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Bar-sur-Seine ;
- à la Maison Santé Pluridisciplinaire de Bar-sur-Aube.

La liste de ces centres a été établie en tenant compte des conditions très particulières d'acheminement, de stockage et d'utilisation des vaccins actuels comme de la nécessité d'optimiser les ressources en personnels de santé et administratifs mobilisés dans chaque site. Ces conditions ne permettent donc pas de donner suite à toutes les propositions présentées par plusieurs communes. Cependant, cette organisation s'adaptera au fil du temps pour répondre au mieux aux priorités de la campagne de vaccination qui se déploie progressivement.

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Comment se faire vacciner ?

À partir de ce vendredi 15 janvier, les personnes éligibles à la vaccination peuvent se rendre sur Sante.fr afin de rechercher les centres près de chez eux.

Ils y trouveront des informations pratiques (horaires d'ouverture, numéro de téléphone du centre) et pourront prendre rendez-vous directement en ligne grâce à Doctolib ou à deux autres plateformes similaires.

La totalité des lieux de vaccination seront recensés au fur et à mesure de leur ouverture sur le lien suivant : <https://sante.fr/carte-vaccination-covid>.

Pour rappel, chaque personne souhaitant se faire vacciner doit faire l'objet, en amont, d'une visite médicale permettant au médecin de vérifier son état de santé, de confirmer l'absence de contre-indication et également de recueillir son consentement après lui avoir transmis toutes les informations nécessaires à la formulation d'un choix éclairé.

Pour un certain nombre de résidents dépendants en EPHAD, le recueil du consentement nécessite de se rapprocher de la famille afin d'obtenir une décision de leur part, ce qui demande un travail consciencieux et parfois long aux équipes des établissements.

Perspectives d'évolution de la campagne de vaccination dans l'Aube :

En complément, la réflexion est en cours pour mettre en place un dispositif mobile qui permettrait d'organiser des interventions en certains points du territoire du département. De même, concernant les personnes âgées de plus de 75 ans qui ne pourraient pas se déplacer, des solutions sont à l'étude pour permettre leur vaccination à domicile.

Monsieur le préfet de l'Aube ainsi que l'agence régionale de santé Grand Est remercient les élus et les services des collectivités, le centre hospitalier de Troyes, l'association des maires de l'Aube et les professionnels de santé libéraux qui se sont mobilisés pour organiser cette campagne de vaccination.

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr